

Le Pape décrète l'obligation du clergé d'informer les cas d'abus sexuel



Vatican, 9 mai, (RHC).- Le Pape François a décrété que tous les membres du clergé ont l'obligation d'informer leurs supérieurs s'ils ont connaissance d'un cas d'abus sexuel.

Dans un document publié ce jeudi avec pour titre « Vos estis lux mundi », Vous êtes la lumière du monde, le Souverain pontife a exigé la création d'un système accessible à toute personne souhaitant présenter une dénonciation dans ce domaine.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/190232-le-pape-decrete-lobligation-du-clerge-dinformer-les-cas-dabus-sexuel>



Radio Habana Cuba